

De 62 à 64 ans

Reculer l'âge de la retraite : tout bénéfique à terme

Après une hausse immédiate du chômage, il en résulte par la suite une progression de l'emploi, du PIB et une amélioration du solde public



Photo par Anukrati Omar, Unsplash



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

L'âge de départ à la retraite fait l'objet de propositions de la part de presque tous les candidats à l'élection présidentielle, pour le reculer ou pour l'avancer.

L'âge moyen de liquidation des pensions en France est d'un peu plus de 62 ans en 2020 avec de fortes différences entre les régimes de retraite. Il est plus élevé dans les autres grands pays de l'OCDE.

Le conseil d'orientation des retraites (COR) a tenu récemment une réunion sur l'âge de départ en retraite et les documents mis en ligne permettent d'appréhender l'impact économique et financier de son recul éventuel, à court et à long terme.

“En France, la réforme de 2010 a ainsi entraîné une hausse du taux d'emploi, notamment de celui des seniors”

Le recul de l'âge de la retraite contribue à augmenter la population active et il en résulte une hausse du chômage à court terme car les entreprises n'accroissent pas leurs effectifs immédiatement. À long terme cependant, l'emploi s'accroît dans la même proportion que la population active et le taux de chômage revient à son niveau initial. En France, la réforme de 2010 a ainsi entraîné une hausse du taux d'emploi, notamment de celui des seniors.

Si on met en relation sur un graphique les taux de croissance de la population active et de l'emploi dans les pays de l'OCDE de 1999 à 2019, il apparaît clairement que la croissance de l'emploi est presque partout quasiment égale à celle de la population active. Plus celle-ci est dynamique, plus la croissance de l'emploi est forte et le taux de chômage n'est pas plus élevé.

Cette augmentation de l'emploi, et donc de la production (le PIB pour simplifier), est la principale justification d'un recul de l'âge de la retraite.

Un impact positif au-delà de l'horizon du prochain quinquennat

Les documents publiés par le COR permettent d'apprécier l'impact sur les comptes publics d'un recul de deux ans de l'âge minimal de départ (de 62 à 64 ans) étalé sur huit ans (comme ce fut le cas pour la réforme de 2010). Le solde des administrations publiques augmenterait de 0,9 point de PIB (environ 22 Mds€ d'aujourd'hui) à long terme (20 ans), dont 0,5 point pour les régimes de retraite et 0,4 point pour les autres administrations (État, autres branches de la sécurité sociale...) qui bénéficieraient de recettes supplémentaires mais devraient payer plus longtemps certaines allocations (indemnités journalières de maladie...).

À un horizon de 10 ans, donc juste après la fin de la réforme, le solde public ne serait amélioré que de 0,4 point de PIB (environ 10 Mds€ d'aujourd'hui) compte tenu des effets négatifs de court terme sur le chômage. Il ne faut donc pas trop attendre de cette réforme à l'horizon du prochain quinquennat, même si les difficultés de recrutement des entreprises pourraient conduire à des effets positifs plus rapides.

Le recul de l'âge effectif de départ pourrait aussi être obtenu en augmentant le nombre d'annuités requises pour avoir une pension au taux plein. Les effets économiques seraient semblables mais moins automatiques et les catégories sociales les plus concernées ne seraient pas les mêmes.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François ECALLE.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)